

Raphaël Trapp

④

Quinzième session du groupe de travail de l'Examen périodique universel
(21 janvier – 1^{er} février 2013)

Burundi

Intervention du Représentant Permanent de la France

Genève, le jeudi 24 janvier 2013 (matin)

Merci, Monsieur le Président.

La France remercie la délégation du Burundi pour la présentation de son rapport national et salue les progrès qui ont pu être accomplis dans plusieurs domaines en matière de droits de l'Homme. Elle souhaiterait néanmoins faire les recommandations suivantes :

- 1 - ratifier le protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture ainsi que la Convention internationale sur les disparitions forcées ;
- 2 - conforter son engagement contre la peine de mort en ratifiant le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;
- 3 - renforcer les capacités opérationnelles et financières de la commission nationale indépendante pour les droits de l'Homme et veiller à ce que sa composition et son fonctionnement soient conformes aux principes de Paris ;
- 4 - favoriser la mise en place au sein de la commission nationale indépendante des droits de l'Homme d'un mécanisme de suivi des exécutions extrajudiciaires recensées ;
- 5 - favoriser l'établissement d'une Commission vérité et réconciliation, conformément au traité d'Arusha et aux résolutions 1606 et 2077 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, en garantissant la lutte contre l'impunité pour les crimes imprescriptibles ;
- 6 - garantir pleinement les libertés de réunion, d'association et d'expression conformément au Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;
- 7 - protéger par la loi et dans les faits les victimes et les témoins d'atteintes aux droits de l'Homme et aux libertés publiques ;
- 8 - prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection des défenseurs des droits de l'Homme en danger.

Je vous remercie./.